

“ Il ne s'agit plus, alors, de quelques heures d'absence, c'est d'une semaine qu'il faut parler. A ce compte, il en coûterait moins d'envoyer les scrutateurs d'élection prendre à domicile le vote des médecins. Il y a, vous objectez, la ressource du vote *par procuration* ; hélas ! oui, le vote par ficelles, je le sais, invisibles, magiques. Le lendemain d'une élection, vous apprenez avec étonnement que vous n'êtes plus gouverneur ; vos amis vous avaient pourtant donné leur entière confiance. Ça n'a guère valu, le système de ficelles a été mis en jeu, et *crac*, vous êtes sorti des rangs. Les médecins de la ville où se fait l'élection ont substitué leur caprice à la confiance que vos confrères avaient mise en vous. Ce mode d'élection est tout ce qu'il y a d'équitables, cela saute aux yeux ; mais, moi qui suis grincheux, je me dis que *la province de Québec devrait être divisée en districts dont les médecins éliraient un délégué ou gouverneur.*” (*Gaz. Méd.*, avril 1889).

Le Régistraire du Collège avait-il des opinions pour le Dr Noir et des opinions pour lui-même ? Nous le croyons, car depuis qu'il a goûté aux douceurs de Capoue, il a fait disparaître cet article de son programme. *Quantum mutatis ab illo !* Pourtant au lendemain des élections de 1889, le Dr Noir rendait compte de ses impressions en ces termes : “ Vous lirez ci après le rapport officiel de l'assemblée triennale du C. M. et C. P. Q. Vous y verrez que sur près de 1200 médecins licenciés, 206 seulement ont voté.

“ Il n'y a pas de doute que notre mode d'élection est défectueux ; mais, encore une fois, il est de votre devoir de voter dans le sens d'une réforme électorale”. (*Gaz. Méd.*, juillet 1889). La même histoire s'est répétée en 1892 et en 1895 ; *le système de ficelles sera mis en jeu, et crac* nous aurons encore un simulacre de votation en 1898. Aujourd'hui les ficelles sont très visibles, et ne présentent plus à l'œil aucune illusion, peut-être parce qu'il n'y a plus de grincheux. On voit solidement *ancré* sur les fauteuils du Bureau, des propriétaires de médecines brevetées, des inventeurs de *cataplasmes patenté* (sic), des spécialistes pas *battables pour les ivrognes*, dont la spécialité consiste à bourrer leurs patients de *fluid beef* du Jour de l'An à la St-Sylvestre, et les tireurs de ficelles paraissent heureux de s'associer ces gens pour préparer des lois contre les charlatans et rédiger un code d'étiquette professionnelle. Vraiment il y a de quoi devenir grincheux à notre tour, et nous reviendrons sur ce sujet avant que le Bureau jette au panier la motion du Dr Lafard a donné avis en septembre dernier.

Janvier 15, 1896.

DR PAUL.

NAISSANCE

A Montréal, le 18 de janvier, la femme du Dr A. E. Hébert, de St-Raymond, comté de Portneuf, une fille. Parrain, M. Rodrigue Joseph Robillard, d'Ottawa ; marraine, Mlle Gilles Eugénie Bissonnette, de Montréal.

MARIAGE

A Chambly, le 14 janvier 1896, le Dr J. E. St Onge de Valleyfield, à Mlle Blanche Ostiguy, sœur de MM. les Drs Ostiguy de Valleyfield, et d'Ostiguy de St-Hyacinthe.